

---

Compte rendu, dans le Journal de Perlet, de la discussion suivant la motion de Fabre d'Églantine réclamant l'arrestation de Vincent, Maillard et Ronsin, en annexe de la séance du 27 frimaire an II (17 décembre 1793)

Philippe François Nazaire Fabre d'Églantine, Joseph Le Bon,  
Georges Auguste Couthon

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Fabre d'Églantine Philippe François Nazaire, Joseph Le Bon, Couthon Georges Auguste. Compte rendu, dans le Journal de Perlet, de la discussion suivant la motion de Fabre d'Églantine réclamant l'arrestation de Vincent, Maillard et Ronsin, en annexe de la séance du 27 frimaire an II (17 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) pp. 604-605;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1913\\_num\\_81\\_1\\_38908\\_t1\\_0604\\_0000\\_13](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38908_t1_0604_0000_13);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Laplanche a visité les établissements publics. Les hôpitaux sont en général bien administrés. Un seul était servi par des femmes qui avaient conservé le costume religieux. Laplanche s'est indigné de cette contravention à la loi, et de l'ignorance ou en étaient les administrateurs qui l'accompagnaient. Il a fait un auto-da-fé de l'un de ces habits. La loi est maintenant exécutée.

Cette lettre est renvoyée au comité de Salut public et des finances.

## IV.

COMPTE RENDU des *Annales patriotiques et littéraires* (1).

Laplanche, représentant du peuple, é rit d'Évieux qu'il est parti avec 10,000 hommes pour couvrir les départements menacés par les rebelles. Il a renouvelé les autorités constituées et la municipalité de Caen. Il accorde 1,200 livres par an aux officiers municipaux. En visitant l'hôpital de Caen, il a trouvé des sœurs hospitalières, habillées comme sous l'ancien régime, avec des guimpes, des bandeaux dont il a fait un autodafé.

## XI.

## DES PÉTITIONNAIRES RÉCLAMENT LEUR ADMISSION A LA BARRE (2).

COMPTE RENDU du *Mercur universel* (3).

Beaucoup de pétitionnaires demandent à être admis.

Un membre demande que le décret qui ordonne l'admission des pétitionnaires les seuls jours de décade soit inséré au *Bulletin*, afin que les citoyens des départements soient bien instruits que l'admission des pétitionnaires n'a lieu que le jour de chaque décade. (*Décreté.*)

## XII.

## DON PATRIOTIQUE D'UNE COMMUNE DE SEINE-ET-MARNE (4).

COMPTE RENDU des *Annales patriotiques et littéraires* (5).

Une commune du département de Seine-et-Marne fait offre de 904 chemises, 12 livres de

(1) *Annales patriotiques et littéraires* [n° 351 du 28 frimaire an II (mercredi 18 décembre 1793), p. 1588, col. 1].

(2) La demande de ces pétitionnaires n'est pas insérée au procès-verbal de la séance du 27 frimaire an II; mais il y est fait allusion dans les comptes rendus de cette séance publiés par le *Mercur universel* et par les *Annales patriotiques et littéraires*.

(3) *Mercur universel* [28 frimaire an II (18 décembre 1793), p. 143, col. 1].

(4) Le don patriotique de cette commune de Seine-et-Marne n'est pas mentionné au procès-verbal de la séance du 27 frimaire an II; mais il y est fait allusion dans les comptes rendus de cette séance publiés par les *Annales patriotiques et littéraires* et le *Mercur universel*.

(5) *Annales patriotiques et littéraires* [n° 351 du 28 frimaire an II (mercredi 18 décembre 1793), p. 1587, col. 2].

charpie et 4 paires de souliers. « L'un des cultivateurs de cette commune, dit **Bernard des Sablons**, n'avait que 3 chemises et n'a pas balancé d'en donner une.

Insertion au procès-verbal et mention de l'offre de la commune et de celle du pauvre cultivateur.

## XIII.

## LA SECTION DE LA FRATERNITÉ DE PARIS FAIT OFFRE D'UN CAVALIER JACOBIN ARMÉ ET ÉQUIPÉ (1).

COMPTE RENDU du *Mercur universel* (2).

La section de la Fraternité écrit qu'elle a fourni un cavalier jacobin armé et équipé pour la défense de la patrie.

Mention honorable.

## ANNEXE N° 1

à la séance du 27 frimaire an II. Mardi 13 décembre 1793.

Compte-rendu, par divers journaux, de la discussion à laquelle donna lieu la motion de **Fabre d'Églantine** tendant à ordonner l'arrestation de **Vincent**, de **Maillard dit Tapedru** et de **Rousin** (3).

## I.

COMPTE RENDU du *Journal de Perlet* (4).

**Fabre d'Églantine.** Il y a, dans les bureaux de la guerre, un homme qui a fait plus de mal que Roland. Des agents secrets, envoyés par lui à Bordeaux, ont été arrêtés: le comité de sûreté générale a fait son devoir. Cet homme, c'est Vincent. Il tient des comités clandestins, à la tête desquels est un nommé Maillard dit Tapedru, agent de police, mis en état d'arrestation par le comité, et remis ensuite en liberté à la sollicitation des bureaux de la guerre. Avec-vous lu, sans frémir, la lettre par laquelle Rousin a prétendu influencer Paris? C'est Vincent qui l'a fait afficher. Il n'y a d'autre conseil exécutif que les bureaux de Vincent. Ses agents s'introduisent dans vos comités et plusieurs ont poussé l'audace jusqu'à prendre au collet des membres de la Convention.

Vincent et ses agents ont voulu égarer la Société des Jacobins qui, heureusement, se régénère et chasse tous les intrigants. Ils ont tenté

(1) Le don patriotique de la section de la Fraternité n'est pas mentionné au procès-verbal de la séance du 27 frimaire an II; mais il y est fait allusion dans les comptes rendus de cette séance publiés par le *Mercur universel* et les *Annales patriotiques et littéraires*.

(2) *Mercur universel* [28 frimaire an II (mardi 18 décembre 1793), p. 442, col. 2].

(3) Voy. ci-dessus, même séance, p. 574, le compte rendu de la même discussion d'après le *Moniteur*.

(4) *Journal de Perlet* [n° 452 du 28 frimaire an II (mercredi 18 décembre 1793), p. 140].

de lui opposer celle des Cordeliers. Ils s'imaginaient tirer parti de cette division, qui n'a été que momentanée; les patriotes ont vu le piège et sont restés unis. Toutes les fois que des bureaux de la guerre ont été attaqués, des courriers ont été expédiés, et vous avez reçu des nouvelles trompeuses. Je demande l'arrestation de Vincent, de Maillard et de Ronsin.

Cette proposition n'est combattue par personne : elle est décrétée à l'unanimité.

**Lebon.** Vincent m'a dit, au sortir d'un dîner : « Nous vous ferons bien sauter et nous vous forcerons d'organiser le conseil exécutif d'après la Constitution. Nous ne voulons pas être les valets du comité de Salut public. »

**Couthon** Par des mesures ultra-révolutionnaires, on veut faire rétrograder la Révolution. J'invite tous les comités à dresser l'état de tous leurs employés, et je demande que la liste en soit discutée à la tribune. (*Décroté.*)

**Goupilleau.** Depuis trop longtemps on attribue à la Convention les vexations des agents du pouvoir exécutif. Je demande l'insertion au *Bulletin des décrets* que vous venez de rendre et des raisons qui les ont motivés. (*Décroté.*)

## III

COMPTE RENDU du *Journal de la Montagne* (1).

**Fabre** dénonce des faits plus graves. Il est bien étonnant, dit-il, qu'on ait souffert, jusqu'à présent, dans nos armées, un homme qui a fait plus de mal que Roland, un homme qui est de tous les comités secrets de Paris, qui les soudoie, qui répand la terreur parmi les meilleurs citoyens, Maillard, enfin, que le bureau de la guerre a eu le crédit de faire revêtir d'une mission secrète pour Bordeaux.

Et cette affiche de Ronsin, son associé en atrocités contre-révolutionnaires, qui de vous n'a frémi d'horreur en la lisant? C'est Vincent qui en a tapissé les murs de Paris.

On parle des griefs du conseil exécutif. Ce conseil est aujourd'hui tout entier dans les bureaux de la guerre. Je demande l'arrestation des trois que je viens de nommer, et j'invite mon collègue Lebon à répéter ce que lui a dit Vincent, qu'il nous ferait sauter tous ou nous forcerait d'organiser le conseil exécutif suivant la Constitution, parce qu'il ne voulait pas être le valet du comité de Salut public.

**Lebon** certifie le fait.

**Bourdon** (*de l'Oise*) ajoute que Vincent a engagé les Cordeliers à demander sa tête, parce qu'il avait suspendu Rossignol.

La proposition de Fabre d'Églantine est décrétée.

(*Suit le texte du décret que nous avons inséré ci-dessus, d'après le procès-verbal.*)

## III.

COMPTE RENDU de l'*Auditeur national* (1).

**Fabre d'Églantine** a ensuite dénoncé les bureaux de la guerre comme artisans de contre-révolution. Il a dit que Maillard, depuis qu'il était dans ces bureaux, faisait encore plus de mal que Roland; que c'était lui qui avait répandu dans les départements des agents qui semaient la terreur et tiraient le sabre au milieu des spectacles. Il a dénoncé Ronsin, commandant l'armée révolutionnaire, comme ayant fait une affiche fédéraliste, et Vincent pour l'avoir fait placarder avec profusion dans Paris. Il a dénoncé de plus ce dernier pour avoir introduit dans les comités de Salut public et de sûreté générale des individus à lui dévoués qui poussaient l'audace jusqu'à prendre les députés au collet. Il l'a dénoncé enfin pour avoir voulu mettre aux prises la Société des Cordeliers avec celle des Jacobins; il a conclu à ce que Vincent fût arrêté.

**Bourdon** (*de l'Oise*) ajouta que le même Vincent agita la Société des Cordeliers pour qu'elle demandât sa tête parce qu'il avait pris un arrêté qui suspendait le général Rossignol.

**Cambon** demande que le comité de sûreté générale recherche les auteurs de l'outrage fait aux députés qui ont été pris au collet.

**Fabre** interpelle Lebon d'instruire la Convention d'un discours que lui a tenu Vincent.

**Lebon** déclare que d'instinct avec Vincent chez un commissaire des guerres. Vincent lui dit qu'il saurait bien forcer les députés à organiser le gouvernement suivant la Constitution, et qu'il ne voulait pas être le valet du comité de Salut public.

Le décret d'arrestation a été rendu contre Maillard, Vincent et Ronsin.

## IV.

COMPTE RENDU du *Mercure universel* (2).

**Fabre d'Églantine** expose qu'il est un ministre dont l'influence égale celle de Roland, qui a peuplé la République de ses agents et de ses commissaires; qui, dit-il, a nommé ces hommes à moustaches et à grands sabres traînant à terre et battant les pavés, qui vont dissiper les femmes groupées, qui font peur aux enfants et vont dans les spectacles tirer leurs sabres, menacer de couper en morceaux quiconque n'obéira pas à leurs vœux, et font ainsi fuir tout le monde.

A la tête de ces hommes est Maillard, chargé de pouvoirs terribles, quoique déjà ils lui aient été enlevés par le comité de sûreté. Cette distinction ne doit pas être perdue pour la République. Remarquez que le ministère n'est composé en grande partie que du conseil de la guerre, qui veut mettre son pouvoir au niveau

(1) *Auditeur national* [n° 452 du 28 frimaire an II (mercredi 18 décembre 1793), p. 8].

(2) *Mercure universel* [28 frimaire an II (mercredi 18 décembre 1793), p. 455, col. 1].

(1) *Journal de la Montagne* [n° 35 du 28 frimaire an II (mercredi 18 décembre 1793), p. 280, col. 1].